



Procès-verbal du Comité Syndical Séance du 18 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit octobre à 18h00, se sont réunis à la Mairie-annexe de la Madeleine les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de la Madeleine sous la présidence de Nicolas CRIAUD, Président, dûment convoqués le 11 octobre 2024.

Étaient présents : Nicolas CRIAUD ; Claude BODET ; Nicolas AMBROSINI ; Roger COUE ; Jean-Claude DENIE ; Jean-Noël DESBOIS ; François FONTAINE ; Catherine RICHOMME ; Caroline LEBEAU ; Denis LENORMAND

Secrétaire de séance : Denis LENORMAND

Approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2024

Le procès-verbal ne suscite aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

1 - Autorisation de signature du marché de construction d'un accueil périscolaire

Monsieur le Président souligne qu'adopter ce point permettra de tenir l'engagement d'une livraison de l'APS en juin 2025. Cette nouvelle consultation représente un surcoût pour le Syndicat mais Monsieur le Président rappelle que le Syndicat a bénéficié de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) sur ce projet ainsi que d'une subvention et d'un prêt de la CAF (Caisse d'allocations familiales). Le Syndicat est toujours dans l'attente d'une réponse pour le fonds école, le dossier ne sera instruit par le Département qu'en février 2025, et également d'une subvention de 22 K€ au titre du fonds vert (agence de l'eau).

Nicolas AMBROSINI remarque que sur la présentation projetée en séance, la surface utile mentionnée est de 191m² alors qu'il avait été mentionné 181m². Hélène SEIGNER (responsable patrimoine bâti – Guérande) répond que le bâtiment aura bien une surface utile de 181m². Elle indique que le plan du futur accueil périscolaire présenté en séance est intéressant car il permet de représenter les différentes évolutions du projet.

Monsieur le Président précise que le permis de construire modificatif est en cours d'instruction auprès de la ville de Saint-Lyphard.

Claude BODET souhaiterait avoir des précisions sur la rénovation du parking indiquée sur le plan. Hélène SEIGNER répond que cette zone sera désartificialisée et terrassée, la zone sera réadaptée afin de réorganiser les parkings car les emplacements actuels ne correspondent pas en termes de desserte par rapport au bâtiment. Le sens de circulation ne sera pas modifié (hormis l'accès pompier de l'école élémentaire) tout comme l'emplacement du bus scolaire.

Caroline LEBEAU pensait qu'il y aurait une perte de places de parking plus importante, Hélène SEIGNER répond que 4 places seront perdues. Ces 4 places devaient être récupérées dans l'aménagement du parvis de l'école maternelle mais ces travaux sont reportés pour des raisons budgétaires. Ces travaux pourront être envisagés ultérieurement.

Jean-Noël DESBOIS ajoute qu'il faudrait encore supprimer des places de parking car la largeur des emplacements n'est pas suffisante au regard des véhicules actuels. Nicolas AMBROSINI indique que ce problème se pose également à proximité de l'école privée Saint-Joseph. Claude BODET demande si la taille des emplacements est normalisée, Nicolas CRIAUD répond que les normes n'ont pas suivi l'évolution de la taille des véhicules.

Claude BODET souhaiterait avoir une idée du rétroplanning du projet. Hélène SEIGNER répond que les délais sont pour l'instant tenus, les marchés (14 lots) seront notifiés fin octobre, la préparation du chantier aura lieu en novembre/décembre et les travaux devraient démarrés en janvier 2025. Le planning sera défini après les vacances de la Toussaint. La mise en service de l'APS est prévue pour septembre 2025.

Claude BODET demande si une base de vie est prévue sur le chantier. Hélène SEIGNER indique que oui mais l'emplacement sera acté pendant la période de préparation du chantier. Compte tenu du mode constructif, l'impact des travaux sera moindre, la première étape gênante sera celle des fondations spéciales (à phaser durant des vacances). Claude BODET demande à être destinataire de ce planning. Monsieur BODET a demandé à la Gendarmerie de Guérande d'être présente dans les premiers jours du chantier afin de maîtriser la circulation, le policier municipal de Saint-Lyphard sera également présent. Monsieur BODET espère que la convention de mise à disposition des fonctionnaires de police municipale entre les communes de Guérande et de Saint-Lyphard sera en vigueur pendant cette période. Cette convention est à l'ordre du jour des prochains conseils municipaux des deux communes. Cela permettra aux policiers municipaux de Guérande d'intervenir sur le territoire de Saint-Lyphard et inversement (dans le périmètre du SIVOM). La Préfecture a validé ce projet de délibération. Monsieur CRIAUD et Monsieur BODET précise que les 2 communes travaillent sur ce projet depuis deux ans.

VOTE : À L'UNANIMITÉ

2 - Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la ville de Guérande et le S.I.V.O.M. de la Madeleine

Monsieur le Président précise que ce groupement de commandes a été approuvé par délibération du Conseil municipal de Guérande le 16 octobre dernier.

VOTE : À LA MAJORITÉ – 1 NE PREND PAS PART AU VOTE (JC DENIE)

Monsieur le Président remercie les membres de l'assemblée de s'être rendu disponible pour cette séance du comité syndical, le chantier de construction de l'APS aurait pu prendre du retard si les élus s'étaient réunis lors de la prochaine séance du 4 décembre.

François FONTAINE demande quel est le gain possible de la mutualisation de la construction des terrains synthétiques. Monsieur CRIAUD indique qu'il n'est pas possible de le connaître. Il ajoute que le matériel d'entretien pour les synthétiques sera à mutualiser entre Saint-Lyphard, Guérande et le SIVOM.

Jean-Noël DESBOIS demande si le revêtement du terrain de foot 5 sera identique. Jean-Claude DENIE répond que ce sera le même revêtement, le terrain de foot 5 doit être brossé de manière hebdomadaire car il est plus réduit, plus de fréquentation au m². Caroline LEBEAU ajoute que le choix d'un remplissage en sable est le meilleur car il y a de mauvais retour sur le remplissage en maïs.

Monsieur le Président clôt la séance à 18 heures 25.

Denis LENORMAND
Secrétaire de séance

Nicolas CRIAUD
Président